

vraiment un problème international contre lequel le Canada lutte relativement bien.

Si, comme je le suppose, l'inflation est un phénomène international, cela ne veut pas dire que nous ne devons pas tout tenter pour la contrôler dans la plus grande mesure du possible. Le gouvernement reconnaît sa responsabilité en matière d'inflation et s'efforce de limiter l'expansion du secteur public et de maintenir les dépenses du gouvernement en rapport avec ses revenus. L'inflation a une grande influence sur le prix de l'argent. Lorsque les investisseurs perdent confiance dans le pouvoir qu'a l'économie de contrôler l'inflation, ils deviennent de moins en moins enclins à faire des investissements à revenu fixe dans des prêts hypothécaires, fut-ce à des taux élevés. L'investissement dans les valeurs mobilières procure un revenu sous forme de dividende qui constitue plus ou moins une barrière contre l'inflation. Les prêts hypothécaires ne sont pas un investissement populaire, et cela pour une autre raison. Nos mesures fiscales tendent à établir une discrimination à l'égard du revenu constitué par l'intérêt. L'investisseur qui choisit d'investir en valeurs mobilières, comme par exemple les actions, jouit de deux types de privilèges fiscaux. Si l'action augmente de valeur, le profit qu'il fait sur la vente de celle-ci est considéré comme un gain de capital et est généralement exempté d'impôt. Les dividendes qu'il touche en attendant bénéficient d'un crédit quant à l'impôt sur les dividendes qui lui vaut également un allègement d'impôt. L'investisseur hypothécaire, d'autre part, paie non seulement l'impôt sur le revenu sur la recette totale, et aux taux les plus élevés mais encore, il ne jouit d'aucune protection contre l'inflation. C'est en partie pour cette raison, pour assurer une barrière contre l'inflation, que les taux d'intérêt ont augmenté comme ils l'ont fait.

• (4.20 p.m.)

Afin d'épargner le temps des députés, je me contenterai de me référer à l'avis de motions n° 61 émanant des députés qui propose une mesure fiscale destinée à encourager les prêts. En résumé, monsieur l'Orateur, bien qu'il y ait des mesures que le gouvernement fédéral pourrait et devrait adopter afin de fournir plus de logements, les activités du ministre des Transports (M. Hellyer) ne se concentrent pas sur les domaines essentiels, c'est-à-dire sur les provinces et les municipalités.

L'hon. George Hees (Prince Edward-Has-tings): Monsieur l'Orateur, la crise du logement qui existe au Canada aujourd'hui a été très bien décrite ici par le chef de mon parti, le N.D.P. et son second. Cet après-midi je

voudrais traiter des autres raisons qui, excepté le refus opposé par le gouvernement de s'attaquer au problème du logement d'une façon appropriée, ont incité le ministre des Transports (M. Hellyer) à donner sa démission hier matin.

Je voudrais examiner sa personnalité pour voir s'il est homme à prendre une décision de cette ampleur, le concernant lui-même ainsi que son pays, par dépit et pour des raisons mesquines. Je voudrais aussi examiner les autres qui l'ont poussé à franchir ce pas important hier.

Ceux qui l'ont connu à la Chambre depuis 20 ans, le considèrent comme un homme très réfléchi, qui ne prend pas de décisions à la légère et qui ne se livre pas à des démarches inconsidérées. En fait, le plus souvent, il a été critiqué pour des raisons contraires. Ce n'est pas un député ni un membre du gouvernement ordinaire. C'est un homme qui a fait partie de trois gouvernements sous trois premiers ministres. Il a servi à la Chambre depuis 20 ans.

Le ministre des Transports est aussi le premier ministre suppléant, et si le premier ministre (M. Trudeau) lui a confié ce poste, c'est évidemment parce que le premier ministre l'a jugé le mieux capable de diriger le pays à sa place quand il s'absente. Il faut tenir compte que nous, qui le connaissons en tant que vis-à-vis, le croyons réfléchi, raisonnable et digne de confiance, avis partagé par les députés ministériels et le premier ministre. Je sais, nous savons tous, que renoncer à un portefeuille est une des plus pénibles décisions qu'un homme public puisse prendre. Pareille décision ne se prend qu'à contre-cœur, après avoir mûrement réfléchi et fait un profond examen de conscience. Par conséquent, il ne fait pas de doute que le premier ministre suppléant a pris sa décision délibérément en homme réfléchi et raisonnable, très estimé de ses collaborateurs et de ses adversaires.

Quelles sont, entre le gouvernement et le premier ministre suppléant, les divergences qui ont entraîné celui-ci à prendre une telle décision hier matin? Il les a expliquées à sa manière. Le premier ministre suppléant, a déclaré hier matin lors d'une conférence de presse que la plus grande divergence entre lui-même et le gouvernement qui l'a poussé à cette très importante décision était l'attitude du premier ministre lui-même à l'égard du gouvernement. Il l'a accusé de pratiquer un fédéralisme théorique, qui entrave le progrès du pays dans quatre domaines importants. Il a cité le logement, la pollution, le développement urbain et la lutte contre l'inflation.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais que nous nous reportions pour quelques minutes aux élections de juin dernier et nous rappelions les promesses du premier ministre dans ces